



Tirez profit du tout nouveau régime de retraite offert aux Canadiens

En adoptant la *Loi sur les régimes de pension agréés collectifs (RPAC)* en juin 2012, le fédéral a annoncé qu'il entendait ainsi répondre aux besoins des sept millions et plus de Canadiens¹ ne bénéficiant pas d'un régime d'épargne-retraite offert par leur employeur.

Conçu à l'intention des propriétaires d'entreprise et des travailleurs autonomes, le RPAC permettra à un nombre important de Canadiens de participer à un régime d'épargne-retraite collectif au travail.

Le Québec a été la première province à annoncer qu'elle appuyait ce nouveau régime. Le Québec a également indiqué qu'il obligera certains employeurs à offrir un tel régime à leurs employés, à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2014, s'ils n'offrent pas déjà un régime d'épargne-retraite collectif. On prévoit que d'autres provinces annonceront bientôt leurs intentions dans le dossier du RPAC.

Un régime conçu à l'intention des PME et de leurs employés

Le RPAC ne comporte pas toutes les obligations administratives propres à un régime de retraite conventionnel. Ainsi, le RPAC est des plus facile à mettre à place et à gérer pour les entreprises qui ne disposent pas d'un service de ressources humaines. Le RPAC prévoit également un processus d'adhésion automatique (avec une option de renonciation), ce qui rend l'épargne-retraite simple et rapide pour les employés.

Le RPAC et vous

Selon une étude commandée par la Financière Manuvie en 2011, plus de 500 000 entreprises au Canada n'offrent pas de régime d'épargne-retraite collectif², ce qui en dit long sur l'immense potentiel que représente le RPAC pour les conseillers. Lorsque les autres provinces annonceront leurs intentions à l'égard du RPAC, nous nous attendons à une concurrence féroce sur ce marché. De plus, une fois que les provinces auront fait connaître leurs intentions, il serait judicieux de communiquer avec ces entreprises pour les aider à mettre en place leur RPAC. Vous ferez ainsi croître votre portefeuille, préserverez votre clientèle et renforcerez les liens qui vous unissent à elle.

¹ Boston Consulting Group, octobre 2011.

² Boston Consulting Group, octobre 2011.



La solution de la Financière Manuvie

La Financière Manuvie entend exercer une forte présence sur le marché des RPAC et elle vous fournira un excellent soutien aux ventes pour vous aider à faire croître votre portefeuille, tout en aidant vos clients à faire progresser leurs affaires.

La Financière Manuvie veillera à ce que le régime soit facile à gérer pour les propriétaires d'entreprise et abordable pour les employeurs et les employés. Le RPAC que nous proposerons se distinguera par des modalités d'adhésion simples et rapides et par des frais de gestion des placements concurrentiels. Les clients tout indiqués pour ce produit – les propriétaires de petites et moyennes entreprises – sont souvent débordés et manquent de temps pour administrer un régime de retraite conventionnel. La solution proposée par la Financière Manuvie exigera très peu de supervision et de gestion de la part des employeurs, lesquels pourront ainsi se concentrer sur la gestion efficace de leur entreprise.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la législation visant le RPAC, ainsi que de la solution proposée par la Financière Manuvie.

Si vous avez des questions au sujet du régime, veuillez communiquer avec votre représentant de la Financière Manuvie ou envoyer un courriel à l'adresse rpac_soutien@manuvie.com.



 **Financière Manuvie**

Pour votre avenir^{MC}